

DANS CE NUMÉRO :

Réunion du Conseil des délégués	2
Bonne rentrée scolaire!	2
Séance de préparation à la retraite	3
Accompagnement de membres	3
Dossard fluorescent dans la cour de récréation	3
Dépassements au secondaire et non-paiement	4
Dépassements au primaire en 2013-2014 et non-paiement	4
Évaluation des stagiaires TES	5
Les frais pour la SOCAN	5

## Mot du président

### Bonne rentrée!

Les membres du Conseil d'administration du SEHY vous souhaitent une excellente rentrée scolaire à toutes et à tous. Pour avoir discuté avec plusieurs d'entre vous depuis la mi-août, nous savons que c'est avec beaucoup de fébrilité que vous êtes sortis de vos vacances estivales pour reprendre le collier et relever les défis qui se présentent à vous pour cette nouvelle année scolaire.

Outre votre tâche d'enseignement et vos obligations qui viennent avec, votre Syndicat aura aussi besoin de votre engagement pour faire face à ses propres obligations. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes en année de négociations nationales pour le renouvellement de notre convention collective. Aussi, le SEHY aura besoin de votre implication pour s'assurer de bien vous représenter lors des rencontres à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Nous vous demanderons donc d'être

vigilants quant aux avis de convocations d'assemblées générales qui vous seront envoyés cette année.

Dans un autre registre, nos relations avec la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC) sont au plus mal. Mince consolation, vérifications faites auprès des trois autres organisations syndicales de la CSVDC pas plus tard qu'en juin dernier, il appert que nous sommes tous dans le même bateau. Il n'y a plus de relations de travail avec la partie patronale. Cette situation nous oblige à multiplier le nombre de griefs à déposer pour protéger les droits des enseignantes et enseignants que nous représentons. Plusieurs dossiers sont en cours de procédures. Un rapport vous sera présenté lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu à la fin du mois d'octobre prochain. Une brève présentation sera faite lors de l'assemblée des personnes déléguées qui a été convoquée pour la semaine prochaine. Encore une fois,

vos représentants au SEHY auront besoin de vous pour mener ces batailles. En ces temps difficiles, il conviendra de serrer les coudes. Nous aurons besoin de vous.

Le 22 août dernier, le Conseil d'administration du SEHY a tenu sa première rencontre. Nous croyons que nos actions actuelles représentent la volonté de la très grande majorité de nos membres cependant, nous nous en assurerons, le plus tôt possible cette année, en vous consultant directement. Pour que votre voix compte quant aux orientations à donner à votre organisation syndicale, il est donc de première importance que vous soyez présents aux rencontres syndicales et que vous soyez bien représentés aux rencontres des personnes déléguées.

Bonne rentrée scolaire à toutes et à tous!

**Éric Bédard, président**



## Réunion du Conseil des délégués

La première rencontre des délégués de l'année scolaire 2014-2015 se tiendra le mardi 9 septembre 2014 à 16 h 30 à la cafétéria de l'école Joseph-Hermas-Leclerc.

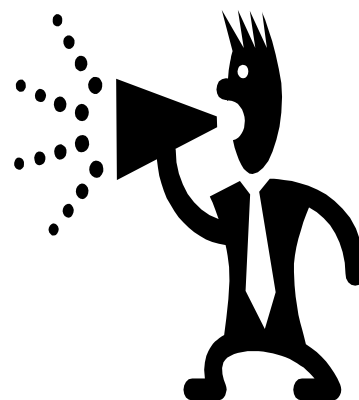
Afin de permettre un meilleur déroulement de cette réunion, nous demandons aux nouvelles personnes déléguées

d'écoles de transmettre au SEHY, par télécopieur au 450-375-0407, et ce, avant le 9 septembre le formulaire « Rapport de l'élection des personnes déléguées d'école » (annexe 2) rempli et signé. Nous vous invitons ensuite à remettre l'original lors de la rencontre du 9 septembre.

Vous devriez avoir reçu ce document (ainsi que quelques autres) à votre école. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez l'obtenir sur notre site Internet ([www.sehy.qc.ca](http://www.sehy.qc.ca)) dans la section « Formulaires ».

## La parole aux membres

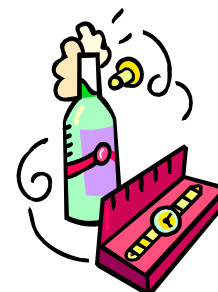
**Cet espace vous est réservé :**  
**faites-nous parvenir vos textes**  
**d'opinion à [info@sehy.qc.ca](mailto:info@sehy.qc.ca).**



# Séance de préparation à la retraite

Cette année, la séance de préparation à la retraite aura lieu les 28 et 29 novembre 2014 dans un lieu qui reste à déterminer. Une invitation officielle circulera sous peu. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Chantal St-Germain au 450-375-3521.

Cette activité est réservée aux membres qui envisagent de prendre leur retraite d'ici quatre ans et moins. Ceux-ci n'ont pas à assumer les frais d'inscription. Par ailleurs, la conjointe ou le conjoint invité doit déboursier les frais d'inscription de 85 \$.



# Accompagnement de membres

Il arrive de plus en plus fréquemment que des membres soient convoqués par un représentant de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs pour une rencontre à la Commission scolaire dans le cadre, par exemple, d'enquêtes.

Lorsque ces membres sont convoqués par écrit, il est mentionné à l'intérieur de la lettre qu'ils peuvent être accompagnés par un représentant syndical. Nous vous encourageons donc à nous contacter (par téléphone au 450-375-3521)

pour nous faire cette demande d'accompagnement, et ce, dès que vous recevez la convocation.

Ne vous privez pas de ce service rassurant!

# Dossard fluorescent dans la cour de récréation

L'année dernière, nous avons appris que les enseignantes et les enseignants d'une école primaire qui surveillaient dans la cour de récréation devaient obligatoirement porter un dossard fluorescent tels que ceux portés par les travailleurs de la construction *afin d'être plus facilement identifiables*.

En ce début d'année, une enseignante d'une autre école nous a saisis du souhait que la direction a de faire porter... des dossards fluorescents aux personnes qui surveilleront dans la cour! Non, mais quand de telles idées sont si bonnes, pourquoi ne pas les importer? L'enseignante était hors d'elle

à la seule idée d'être forcée de porter un tel dossard. Je la comprends très bien.

Je me souviens du temps où j'étais élève au primaire et, franchement, je ne me souviens pas d'avoir eu de la difficulté à trouver une surveillante ou un surveillant qui se trouvait dans la cour de récréation...

Lors de vos prochaines sorties éducatives, est-ce que la direction obligera les enseignantes et les enseignants à porter un dossard fluorescent? Tant qu'à faire... Et lors de la rentrée scolaire, est-ce que toutes les enseignantes et les enseignants portaient un dossard fluorescent

afin qu'ils puissent être plus facilement identifiés?

Nous vous suggérons de vous référer au CPE de votre école afin que celui-ci soumette une recommandation à la direction indiquant que vous êtes contre le fait de porter de tels dossards lors de vos prochaines surveillances. Si la direction ne retient pas la recommandation du CPE, elle devra se justifier par écrit.

À quand le port du casque et des bottes avec cap d'acier?

**Martin Laboissonnière**

## Dépassements au secondaire et non-paiement

« Chose certaine, grâce aux vérifications et aux interventions faites par le SEHY, plusieurs enseignantes et enseignants ont reçu ce qui leur était dû. »

Plusieurs enseignantes et enseignants du secondaire ont reçu des compensations monétaires, au mois d'août, relativement à l'annexe XVIII de la convention collective nationale. C'est plus de 100 000 \$, en tout, que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC) leur a versé en guise de compensation.

Au cours de l'année, la CSVDC a commis quelques erreurs quant à certains paiements qu'elle devait faire. Nous les lui avons soulignées, mais, pour la suite des choses, si vous croyez ne pas avoir reçu votre dû pour l'année scolaire 2013-2014, il est impératif que vous communiquiez avec nous avant le

mois d'octobre.

Chose certaine, grâce aux vérifications et aux interventions faites par le SEHY, plusieurs enseignantes et enseignants ont reçu ce qui leur était dû.

**Martin Laboissonnière, représentant des enseignants du préscolaire et du primaire**

## Dépassements au primaire en 2013-2014 et non-paiement

L'année dernière, plus d'une centaine d'enseignantes et d'enseignants du préscolaire, du primaire ainsi que des spécialistes du préscolaire/primaire ont reçu un courriel de notre part indiquant que, selon les informations que nous détenions, ils avaient des dépassements dans leur classe.

C'est autour de 180 000 \$, selon nos calculs, que la CSVDC doit à ces enseignantes et à ces enseignants. Selon les informations que nous détenons, c'est un montant de près de 15 000 \$ qui est dû à l'enseignante qui devrait recevoir le plus d'argent dû aux nombreux dépassements

qu'elle avait dans sa classe.

À ce jour, la CSVDC n'a toujours pas retourné notre invitation à s'asseoir pour tenter de régler le grief que nous avons déposé. Nous devons, selon toute vraisemblance, faire fixer ce grief afin qu'il soit entendu devant un arbitre.

Par le passé, le SEHY n'a jamais pu faire les vérifications que nous avons faites l'année dernière, car la CSVDC prétendait ne pas être en mesure de nous fournir certains documents que nous demandions. Par erreur ou par mégarde, une employée de la CSVDC nous a envoyé les documents qui nous ont permis de faire notre travail, soit de s'assurer que notre con-

trat de travail est respecté.

Pourquoi la CSVDC s'en-tête-t-elle à ne pas vouloir payer les enseignantes et les enseignants du préscolaire et du primaire? C'est déplorables que notre employeur refuse consciemment d'appliquer le contrat de travail qu'il a, pourtant, dûment signé.

Chose certaine, c'est grâce aux vérifications faites par le SEHY que ces enseignantes et que ces enseignants peuvent espérer pouvoir, finalement, obtenir ce qui leur revient.

**Martin Laboissonnière, représentant des enseignants du préscolaire et du primaire**

## Évaluation des stagiaires TES

C'est avec le plus grand étonnement que j'ai appris, à la fin du mois d'août, que la CSVDC avait comme projet, dans ses cartons, de faire appel à des TES stagiaires pour assurer des services aux élèves dans certains milieux. J'ai été plus étonné encore d'apprendre qu'il y avait aussi dans l'air la possibilité que la CSVDC confie à du personnel enseignant la tâche de superviser et d'évaluer les stages de ces TES, faute de TES dûment qualifiés en place dans certains milieux.

Outre mes nombreux questionnements quant à la validité d'un tel processus d'évaluation d'un tel stage par du personnel non qualifié pour le faire, comme les enseignants, par exemple, en tant que représentant syndical des enseignants, mes craintes sont encore plus grandes eu égard aux consé-

quences possibles, pour les enseignants à qui la Commission scolaire pourrait confier une telle tâche. En effet, chacun est susceptible d'avoir à rendre un jour des comptes sur le travail pour lequel on le paie. Imaginez un instant que vous ayez à rendre des comptes à l'employeur quant à l'exécution d'un travail (l'évaluation d'un stagiaire TES, par exemple) pour lequel vous n'êtes pas qualifié (vous n'avez pas été formés pour ça).

Vous croyez que, parce que vous aurez souhaité rendre service, la partie patronale sera indulgente avec vous au moment de rendre ces comptes? Vous auriez peut-être intérêt à discuter avec les nombreuses personnes que nous avons protégées ces dernières années.

Outre mes craintes quant aux conséquences possibles d'accepter une

telle tâche, je ne peux passer sous silence mes préoccupations à l'égard des conditions de travail de cet autre corps d'emploi, les TES, personnes avec lesquelles nous travaillons quotidiennement dans les milieux. La moindre des choses est de faire preuve de solidarité entre travailleurs. Aussi, nous vous invitons à réfléchir à ces personnes à qui on enlèvera encore une partie du peu de travail qu'elles ont (des 25 et 27 heures par semaine la plupart du temps). Vous souhaitez vraiment contribuer à ça? Vous croyez vraiment qu'à long terme, cela sera profitable aux élèves qui ont besoin de ces services? Permettez-moi d'en douter.

Salutations syndicales!

**Éric Bédard, président**

## Les frais pour la SOCAN

Plusieurs enseignantes et enseignants nous ont interpellés en 2013-2014 concernant des frais qu'ils devaient verser à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) à la suite d'une activité de danse, par exemple, qu'ils avaient organisée à l'école.

Si vous avez fait une activité lors de laquelle votre direction vous a réclamé de l'argent pour une licence de la SOCAN, sachez que

lorsqu'il y a utilisation de musique dans une école publique au Québec dans des activités organisées pour et par les élèves, la licence est couverte par le Ministère de l'Éducation du Québec.

Pourquoi votre direction vous demande-t-elle de verser un montant d'argent à la SOCAN? Pourquoi la CSVDC n'informe-t-elle pas les directions qu'il n'y a aucun frais à payer à la SOCAN? Au fait, s'il n'en coûte rien pour les frais de



licence, où va cet argent?

Toutes les démarches et preuves ont été soumises aux représentants de la CSVDC qui, selon toute vraisemblance, cautionnent et encouragent les directions à faire des ponctions d'argent pour « payer des frais à la SOCAN ».

À qui cela sert-il d'agir ainsi?

**Martin Laboissonnière**

## Pour nous joindre

Présidence

Éric Bédard : ericbedard@sehy.qc.ca

Représentant des enseignants du préscolaire et du primaire : martinlaboissonniere@sehy.qc.ca

Relations du travail

Dominic Campeau : dominiccampeau@sehy.qc.ca

Julie Labrecque : julielabrecque@sehy.qc.ca

Le Secrétariat : de 8 h 30 à 12 h - 13 h à 16 h 30

**Téléphone: 450-375-3521**

**Sans frais: 1-877-293-3521**

**Télécopieur: 450-375-0407**

**Site Web du SEHY :**

[www.sehy.qc.ca](http://www.sehy.qc.ca)

**Courriel : info@sehy.qc.ca**



## Dates à retenir

### Conseil fédératif :

- 18 et 19 septembre 2014 à Gatineau;
- 22, 23 et 24 octobre 2014 à Montréal;
- 10, 11 et 12 décembre 2014 à Laval;
- 4, 5 et 6 février 2015 à Granby;
- 25, 26 et 27 mars 2015 à Laval;
- 22, 23 et 24 avril 2015 à Granby;
- 27, 28 et 29 mai 2015 à Gatineau;
- 17, 18 et 19 juin 2015 à Laval;

### Conseil des délégués :

- 9 septembre 2014

### Assemblée générale :

- 28 octobre 2014

**Vous pouvez nous faire parvenir vos questions et vos commentaires à [info@sehy.qc.ca](mailto:info@sehy.qc.ca).**



**Soyez à l'affût de toutes les nouveautés sur le site du SEHY!**

*Correction et mise en page par  
Marie-Ève Picard*